

L'ÉTAT CONDAMNÉ À INDEMNISER LA VILLE DE GRENOBLE POUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE:

UNE VICTOIRE DUE AUX MOBILISATIONS DES SANS-LOGIS ET DES MAL-LOGÉ.ES!

Manifestations, réquisitions d'immeubles vides, écoles occupées, envahissement de bâtiments publics, campement permanent de sept semaines sur l'esplanade de la Caserne de Bonne par 80 familles en juin 2022...

Nous rappelons et saluons l'importance du rapport de force imposé aux institutions par les sans-logis et les mal-logéEs depuis de nombreuses années dans l'agglomération grenobloise. C'est cette mobilisation constante qui a permis d'aboutir à la décision importante du tribunal administratif : le remboursement des 76.000 euros dépensés par le CCAS de Grenoble pour pallier les carences de l'État en matière d'hébergement d'urgence.

Cela fait des années que nos organisations et collectifs le disent et le répètent : « hébergez, et envoyez la facture à l'État qui en portera la responsabilité, mais ne laissez pas des personnes à la rue ! »

Nous avons aujourd'hui la satisfaction d'en constater le résultat, tout en regrettant le montant minime comparé à ce qu'il aurait fallu demander (à titre d'exemple, Strasbourg a demandé le remboursement de 900.000 euros, Rennes 3.000.000 d'euros et la Communauté d'agglomération du Pays Basque a obtenu 836.740 euros pour les même raisons il y a un mois, le 13/02/2025).

Nous appelons désormais à la fois l'État à **appliquer pleinement la loi d'inconditionnalité de l'hébergement**, afin de ne laisser aucune personne à la rue, et **la Ville de Grenoble à poursuivre dans cette voie en réquisitionnant des logements vides** pour accentuer la pression et mettre rapidement à l'abri les sans-logis et les personnes menacées d'expulsions, en cette veille de fin de trêve hivernale.

A Grenoble, le 28 mars 2025



Intersyndicale enfants
migrant-es à l'école:

FSU 38, SUD éducation 38,
CNT éducation 38, CGT
educ'action 38, PAS 38